

NOUVEAU! Libre- service en ligne en tout temps

Les clients de l'aide juridique, nouveaux ou existants, peuvent désormais accéder à de nombreux services en ligne.

Ces services sont les suivants :

- faire une demande d'aide juridique : si vous êtes bénéficiaire d'OT ou du POSPH ou si vous n'avez aucun revenu, et que vous n'avez de propriété, vous pouvez peut-être utiliser ce service.
- télécharger des documents qui vous ont été demandés par l'aide juridique
- mettre à jour vos renseignements personnels
- revoir les affaires actives

Pour en savoir plus,
visitez legalaid.on.ca



LEGAL AID ONTARIO
AIDE JURIDIQUE ONTARIO